

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

1. Exigences de base

K10.01	K1	<p>Par sa spécialisation, l'institution de réadaptation cardiaque justifie d'une expertise approfondie dans la réadaptation de patients atteints de maladies cardiovasculaires. La réadaptation cardio-vasculaire concerne des patients souffrant de troubles fonctionnels et de limitations de leur activité et de leur participation à la vie sociale au quotidien en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de différentes maladies du cœur ou de l'appareil circulatoire - détails selon les indications du SCPRS 	X		X		
K10.02	K2	Au moins 250 sorties ou 10 000 journées de soins par an pour cause de maladie cardiovasculaire.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiale stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

2. Qualité de l'indication

K20.01	K3	<p>L'admission a lieu lorsque l'indication de mesures de réadaptation stationnaire est posée, y compris pour un bilan de situation visant le maintien de l'état de santé en cas de handicap complexe et l'amélioration du statut relatif à l'activité et à la participation. L'objectif et les étapes clés de la réadaptation sont fixés et les mesures de réadaptation interdisciplinaires spécifiques sont définies en conséquence.</p> <p>Indication Patients souffrant d'affections cardio-vasculaires</p> <p>Les activités de la personne ainsi que sa participation à la vie sociale sont entravées à la suite d'un endommagement des fonctions et des structures du système cardio-vasculaire. Une admission est effectuée sur indication pour des mesures de réadaptation en hospitalisation, y compris une évaluation du lieu de prise en charge afin de maintenir l'état du patient en cas de handicap complexe et d'améliorer son niveau d'activité et de participation. L'objectif et les étapes clés de la réadaptation sont fixés et les mesures de réadaptation interdisciplinaires spécifiques sont définies en conséquence.</p>	X		X		
--------	----	---	---	--	---	--	--

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
3. Qualité des structures							
3.1. Structure du personnel							
a) Médecins							
K31.01	K4	<p>Direction et suppléance (au minimum médecin dirigeant / suppléance : au minimum chef de clinique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction médicale : au minimum 80 %. La direction médicale et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Direction médicale : Spécialiste (titre reconnu au niveau fédéral) en cardiologie. Suppléance : spécialiste dans le domaine (médecin spécialiste reconnu au niveau fédéral) en cardiologie ou en médecine interne générale. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que médecin-chef/co-médecin-chef, médecin-chef suppléant ou médecin dirigeant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation cardiaque. 	X		Di-rect.	Suppl.	Suppl.
K31.03	n.a.	<p>Médecins spécialistes (médecins spécialistes reconnus au niveau fédéral)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : médecine interne générale 	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
b) Psychologie							
K31.11	K12	Psychologie clinique - <u>Type de poste</u> : fest - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en psychologie délivré par une université ou une haute école spécialisée (Master ou licence), ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
c) Personnel dans le domaine de la thérapie							
K31.21	K5	<p>Direction thérapeutique et suppléance <u>Type de poste</u> : fixe</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Taux d'activité</u> : Direction thérapeutique : au minimum 80 %. La direction thérapeutique et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : - Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en physiothérapie, ergothérapie ou logopédie, ou formation reconnue au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal. <p>Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de personnes présentant des affections cardio-vasculaires.</p>	X		Di-rect.	Suppl .	Suppl .

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
K31.22	K6	<p>Physiothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : <p>Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en physiothérapie ou formation reconnue au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal, ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal.</p>	X		X	X	X
K31.23	K6	<p>Ergothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : <p>Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en ergothérapie ou formation reconnue au niveau fédéral conformément aux art. 47, al. 1, let. a et 48, al. 1, let. a OAMal ou diplôme reconnu conformément à l'art. 50 OAMal.</p>	X		X	X	X
K31.24K	n.a.	<p>Thérapie par le sport / thérapie du mouvement</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : <p>Bachelor reconnu d'une haute école spécialisée en ergothérapie ou formation reconnue au niveau fédéral</p>		X	X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
K31.25K	K7	<p>Conseils pour l'arrêt du tabagisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- <p><u>Formation / expérience professionnelle</u> : au moins un diplôme reconnu dans un domaine lié à la santé et attestations de formations spécialisées en conseil pour l'arrêt du tabac.</p>	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
d) Personnel dans le domaine du conseil							
K31.31	K8	Service social - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en travail social ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral.	X		X	X	X
K31.32	K9	Conseils en diététique - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme d'une école de diététique reconnu conformément à l'art. 50a, let. a OAMal	X		X	X	X
K31.33	K10	Cuisine diététique - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : --		X	X	X	X
K31.35K	K11	Conseils spécialisés en diabétologie - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Formation continue reconnue par l'ASI	X		X	X	X
K31.36K	K13	Conseils relatifs à l'insuffisance cardiaque - Formation / expérience professionnelle : Coach en insuffisance cardiaque selon la Société Suisse de Cardiologie (SSC)	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
e) Personnel du domaine des soins infirmiers							
K31.41	K14	<p>Direction et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de poste : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction des soins infirmiers : au minimum 80 %. La direction des soins infirmiers et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu conformément à l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation cardiaque ou dans le domaine des soins aigus. 	X		Di-rect.	Suppl .	Suppl .

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
K31.42	K15	<p>Direction d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction d'une unité de soins : au minimum 80 % fixes et, en cas de direc- tion partagée, au minimum 90 %. - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu conformé- ment à l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue au niveau fédéral. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation. 	X		X		
K31.43	K16	<p>Personnel d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Proportion de personnel infirmier diplômé HES ou FH : au moins 50 % (équi- valents plein temps sur l'année) Reste de l'équipe : 25 % (équivalents plein temps sur l'année) avec certificat fédéral de capacité ou attestation fédérale. 	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
3.2. Service médical d'urgence							
K32.01	K17	Service de garde médicale (pour assurer les mesures de réanimation immédiates) - Médecin de garde disponible dans les 5 minutes en cas d'urgence - En cas de nécessité médicale, présence du service de piquet des médecins-cadres auprès du patient dans les 30 minutes	X		X	X	X
3.3 Offre en matière de diagnostics spécifiques							
K33.01	K18	Laboratoire - Laboratoire d'urgence : 24 h/ 24, 365 j/an (sur site ou intégré à l'hôpital) - Laboratoire de routine et laboratoire spécialisé : accès selon accord contractuel (possible également en groupe ou en coopération)	X		X	X	X
K33.02	K19	ECG - ECG au repos : 24 h/ 24, 365 j/an	X		X		
K33.021	Précédemment intégré sous K19	- ECG d'effort	X		X		
K33.022	Précédemment intégré sous K19	- ECG de longue durée	X		X	X	X
K33.03	K20	Radiologie - Conventionnelle (RX) : accès réglementé (accessible dans les 30 minutes)	X		X	X	X
K33.04	K21	Échographie / Échocardiographie	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
K33.07K	K22	Mesure de la tension artérielle sur 24h - Sur site	X		X		

3.4. Bâtiments et autres infrastructures

K34.01	K23	Locaux pour thérapies individuelles et de groupe, ainsi qu'une salle de gymnastique	X		X		
K34.02	K25	Entraînement thérapeutique médical (ETM) : sur site	X		X		
K34.03	K24	Possibilités de surveillance : - monitoring ECG : sur site - pulsoxymétrie : sur site - apport continu d'oxygène : sur site - dispositifs d'aspiration : sur site	X		X		
K34.05	K26	Installations pour l'entraînement aux activités de la vie quotidienne (AVQ), p. ex. cuisine ou appartement thérapeutique : sur site		X	X		
K34.06	K29	Lits spéciaux et supports pour la prophylaxie des escarres, système VAC	X		X	X	X
K34.07K	K27	Dispositif ergométrique avec surveillance continue	X		X		
K34.08K	K28	Terrain pour l'entraînement à la marche et à la course	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
4. Qualité des processus							
4.1. Critères généraux							
K41.01	K30	Processus de traitement structurés et documentés, basés sur la CIF et la CIM	X		X		
K41.02	K31	Planification et objectifs de réadaptation individuels, orientés à court et long terme, documentés et accessibles par voie électronique à tous les domaines spécialisés impliqués : - prise en compte des catégories d'objectifs selon l'ANQ (objectifs de participation) au sens des objectifs de réadaptation prépondérants.	X		X		
K41.03	K32	Rapports ou visites d'équipe interprofessionnels documentés, incluant des évaluations standardisées appropriées avec échange spécifique à chaque cas, à une fréquence hebdomadaire et selon la durée requise pour chaque patient. Coordination et contrôle de l'évolution définis / vérification des objectifs thérapeutiques hebdomadaires / étapes clés avec la participation du médecin responsable ainsi que du personnel thérapeutique et infirmier.	X		X		
K41.04	K33	Implication de l'environnement social et des proches dans la réadaptation (p. ex. par le conseil, l'accompagnement ou l'instruction, ou dans le cadre de la fixation des objectifs). Entretiens de coordination avec le patient et ses proches, les intervenants externes (employeur, agent payeur, AI, aide et soins à domicile, etc.) et l'équipe traitante.	X		X		
K41.05	K34	Planification et préparation systématiques de la sortie de clinique afin de favoriser le retour du patient dans son environnement social habituel ou nouveau, au moyen d'une liste de contrôle ou d'un processus de sortie défini. - Évaluation précoce de la situation domestique prévisible et initiation des adaptations architecturales nécessaires.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
K41.06	K35	Initialisation et organisation du suivi, y compris la documentation de transfert et la remise de recommandations thérapeutiques : - Garantie des contrôles de suivi grâce à l'intervention d'une organisation d'aide et de soins à domicile, etc.	X		X		
K41.07	K36	Au moment de la sortie de la clinique, bref rapport médical comprenant diagnos-tic, médication et recommandation thérapeutique. - Rapport médical détaillé et rapport de soins et de thérapie dans un délai de 10 jours ouvrables.	X		X		
4.2. Critères techniques spécifiques							
K42.01K	K37	Traitement des plaies avec la documentation correspondante, pansements VAC	X		X	X	X
K42.02K	K38	Monitoring des troubles du rythme et des traitements antiarythmiques	X		X		
K42.03K	n.a.	Défibrillation en cas d'urgence	X		X		
K42.04K	n.a.	Cardioversion élective dans les 30 minutes	X		X	X	X
K42.05K	K39	Poursuite de l'alimentation par voie parentérale	X		X	X	X
K42.06K	K40	Traitements par voie intraveineuse (périphérique et centrale)	X		X	X	X

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère	Obliga-toire	Souhai-té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé-ration
-------------	------------	---------	--------------	-----------	-------------	----------------	-----------------

5. Qualité des résultats

5.1 Général

K51.01	n.a.	À l'admission : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure – PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.		X	X		
K51.02	n.a.	À la sortie : La qualité du résultat du point de vue du patient est déterminée et analysée de manière systématique au moyen d'une mesure des résultats rapportés par le patient (Patient Reported Outcome Measure – PROM) reconnue et validée. Il est possible d'utiliser un PROM générique ou spécifique à un organe, à une fonction ou à un diagnostic.	X		X		

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation cardiaque stationnaire

Valable à partir du : 23 octobre 2025

Validité : indéterminée

Nr. NOUVEAU	Nr. ANCIEN	Critère		Obliga- toire	Souhai- té	Sur le lieu	Dans le groupe	En coopé- ration
5.2 Structures et fonctions corporelles								
			Instrument :					
K52.01	K46	Comorbidités	nombre de comorbidités (par ex. au moyen du CIRS)	X		X		
K52.05K	K44	Qualité de vie	MacNewHeart ou instrument équivalent	X		X		
K52.06K	K45	Capacité de perfor- mance	test de marche de 6 minutes, ergométrie	X		X		
K52.07K	K47	Nutrition	Nutrition Risk Screening (NRS) de Kondrup	X		X		
5.3 Activités / participation								
			Instrument :					
K53.02	K48	Autonomie	FIM/EBI	X		X		
K53.03	n.a.	Chutes	Évaluation du risque de chute	X		X		
K53.04	K50	Mobilité	Timed up and Go	X		X		